fusion.com'
Le magazine d'informations de Saint-Martin-lez-Tatinghem
N°10 Septembre 2020

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DÉLÉGATIONS
P. 4 & 5

BUDGET
P. 12 & 13

AU FIL DES ÉVÈNEMENTS
P. 22 & 23

Sommaire

P. 4 - L'ACTU/VIE MUNICIPALE

P.7 - L'ACTU/ ÉDUCATION

P.8 - L'ACTU/SOCIAL

P.12 - L'ACTU/ÉCONOMIE

P.14 - L'ACTU/TRAVAUX

P.16 - SPORTS & LOISIRS / P.17 JEUNESSE

P.18 - L'ACTU/ENVIRONNEMENT

P. 19 - AGENDA

P. 20 - EXPRESSION DES GROUPES/ BRÈVES

P.22 - AU FIL DES ÉVÈNEMENTS

Fusion.Com' Bulletin Municipal n°10

SEPTEMBRE 2020

Siège Place Cotillon Belin
03.21.98.60.00 - 03.21.88.54.24
contact@stmartinleztatinghem.fr

Directeur de la Publication :
Bertrand PETIT, Maire

Conception, réalisation, photographies :
Service Communication

Impression : Indépendant Développement
Tirage : 2 900 ex.

Toute l'actualité de la Commune
est sur la page Facebook :
Ville de Saint Martin lez Tatinghem

Madame, Monsieur,
Chers Concitoyens, Chers Amis,

J'avoue que je ne boude pas mon plaisir de vous retrouver à travers ce nouveau numéro de votre Bulletin d'Informations Municipales après une très longue période de plusieurs semaines où nos habitudes de vie ont été mises entre parenthèses de manière inédite et sans précédent.

Durant cette période de confinement, votre Municipalité s'est organisée et mobilisée pour être au rendez-vous des plus fragiles et des plus vulnérables. J'en profite d'ailleurs pour saluer l'action de l'ensemble des services municipaux qui, malgré les circonstances, ont su répondre et faire face aux urgences ou encore assurer le précieux service de portage de repas à domicile avec l'aide, toute aussi appréciable de quelques adjointes, que je remercie pour leur investissement.

Les conditions de la réouverture des écoles furent un autre sujet de préoccupation où j'ai été amené à prendre, vous le savez, des décisions parfois radicales, mais toujours motivées par la seule volonté de protéger la santé des enfants et des différents intervenants. Là encore, le personnel municipal a répondu présent pour faire en sorte que nos élèves retrouvent leurs classes dans des conditions sanitaires optimales. Merci aux enseignants qui ont pris toute leur part dans la mise en place d'un protocole parfois indigeste.

Ce bulletin d'informations, c'est aussi l'occasion de revenir, en quelques lignes, sur les échéances du Dimanche 15 Mars 2020 et de vous présenter la nouvelle équipe municipale. Permettez-moi donc de vous féliciter, d'une part pour vous être particulièrement mobilisés pour accomplir votre devoir citoyen (près de 57 %) malgré un contexte exceptionnel et particulier, et d'autre part pour vous remercier pour la marque d'estime, de fidélité et de confiance que vous m'avez témoignée en m'accordant très massivement vos suffrages (près de 68 %).

Fort de cette confiance renouvelée, à la tête d'une équipe soudée, dynamique et solidaire, nous avons dores et déjà engagé, de manière progressive et concertée, la mise en œuvre du programme d'actions que nous vous avons proposé, dont la première pierre fût le Budget adopté par le Conseil Municipal le Vendredi 24 Juillet dernier.

A l'inverse de ceux qui prônent l'immobilisme alimenté par des visions passéistes et des postures archaïques, soyez assurés de la détermination et de la volonté de la Majorité Municipale de maintenir notre belle Ville de Saint-Martin-lez-Tatinghem sur la voie du dynamisme et de la modernité, tout en veillant au respect de nos équilibres budgétaires.

Enfin, quelques mots pour évoquer l'Accueil Collectif de Mineurs qui s'est tenu durant tout le mois de juillet et qui a permis, à de nombreux enfants de notre Commune, de se retrouver après toutes ces semaines de confinement et de se divertir autour d'activités préparées par la dynamique équipe d'animateurs recrutés par la Municipalité. De l'aveu même des enfants comme de leurs parents que nous avons rencontrés, ce centre d'été, malgré une organisation revisitée en raison du contexte de crise sanitaire, a connu un vrai succès pour la plus grande satisfaction de tous. Nous ne pouvons que nous en réjouir et nous en féliciter.

En attendant de vous retrouver autour des festivités de la Ducasse qui émailleront ce mois de Septembre, je vous souhaite une excellente lecture de ce Bulletin Municipal.

Et surtout, restez prudents et vigilants !

Bien cordialement,

Bertrand PETIT
Maire de Saint-Martin-lez-Tatinghem
Vice-Président du Département

MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le Premier Conseil Municipal à l'échelle de Saint-Martin-lez-Tatinghem a été installé le Lundi 25 Mai 2020, dans la Salle et sous le regard complice d'Anicet CHOQUET, suite aux résultats du scrutin municipal du Dimanche 15 Mars.

Monsieur Bertrand PETIT a été reconduit par ses Collègues au poste de Maire, véritable marque de confiance.
C'est entouré d'une belle équipe dynamique et motivée d'Adjoints, de Conseillers Délégués et de Conseillers Municipaux, que désormais ce nouveau mandat s'engage avec confiance et sérénité pour mettre en œuvre, de façon progressive et concertée, dans un véritable esprit de solidarité et de concorde communale, le programme d'actions pour lequel les Électeurs lui ont largement accordé leur confiance.

LE MAIRE
BERTRAND PETIT

MONSIEUR LE MAIRE EST À VOTRE ÉCOUTE,
SA PERMANENCE LE LUNDI 17H00-18H30

LES ADJOINTS ET LEURS DELEGATIONS

Patrick **TILLIER**, 1er Adjoint
Délégué aux Finances, en charge de la Commande Publique, des Moyens Généraux, du Développement Numérique, de la Modernisation de l'Administration et des Actions en lien avec la Démocratie de Proximité.

Christelle **GODART**, 2ème Adjointe
Déléguée à la Dynamique Associative, à la Maison des Associations (Maison du Rivage), aux Équipements et aux Réservations des Salles Municipales.

Franck **FOULON**, 3ème Adjoint
Délégué à la Transition Écologique et au Développement Durable, à la Sobriété Énergétique, à la Gestion des Espaces Verts, au Développement de la Biodiversité et de l'Apiculture en Ville.

Virginie **BRIOT**, 4ème Adjointe
Déléguée à la Culture, à l'Animation du Patrimoine Culturel et Historique, aux Services à la Population (état civil, élections…) et à la Citoyenneté.

Bernard **HAU**, 5ème Adjoint
Délégué aux Manifestations Mémorielles, aux Événements Festifs et Fêtes Populaires en lien avec le Rayonnement de la Ville.

Marie-Agnès **LAMOTTE**, 6ème Adjointe
Déléguée aux Écoles, aux Relations avec la Communauté Éducative et les Représentants des Parents d'Élèves, à la Restauration Collective et à l'Alimentation Bio.

Frédéric **GAUTRIN**, 7ème Adjoint
Délégué aux Activités, Installations et Équipements Sportifs, à la Promotion des Actions en Direction de la Jeunesse et au Conseil Municipal des Jeunes.

Sylviane **LEFEBVRE**, 8ème Adjointe
Déléguée à l'Action Sociale, au Bien Vieillir, aux Politiques de Solidarité et à la Prise en Compte du Handicap.

Jean-Paul **HOLLANDER**, 9ème Adjoint
Délégué aux Travaux, à l'Urbanisme, aux Établissements Recevant du Public (sécurité et accessibilité), à la Sécurité Publique et aux Mobilités Douces.

PERMANENCES DES ADJOINTS AU MAIRE,
LE SAMEDI DE 10H30 À 11H30

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Hervé **FERARE**, Conseiller Municipal Délégué à la Ruralité, à la Gestion de l'Espace Agricole (hydraulique agricole, relation avec les agriculteurs), au Remembrement Foncier, aux Chemins Ruraux et à la Gestion des Cimetières.

Didier **SANTRAIN**, Conseiller Municipal Délégué aux Relations avec le Monde Économique (industries, commerces, artisanat et professions libérales), aux Foires et autres Activités non Sédentaires (fêtes foraines et cirques).

Valérie **LAGACHE**, Conseillère Municipale Déléguée aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement Associatifs et Municipaux, à l'Animation des Médiathèques et du Cyber Centre.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Élu(e)s de la liste Saint-Martin-lez-Tatinghem Évidemment !
Joël **LANNOY**, Annick **VANACKER**, Inès **LHERBIER**, Sophie **MILON**, Sylvie **BELPALME**, Vincent **CAILLAU**, Isabelle **BAZIN**, Isabelle **COGNON**, Edwige **LAGAIZE**, Arnaud **CHILOUP**, Déborah **GREBAUT**, Mathieu **DESFACHELLES**, Nicolas **GUILBERT**, Loïc **SOULIEZ**, David **LALIAUX**.

De la liste Ensemble pour un vent nouveau
Marie **MERIAUX**, Nicole **DECOOL**, Joël **PRUNIER**, Alexandre **SANNIER** et Antoine **LECOCQ**.

BEAU SUCCÈS DE L'ÉQUIPE MAJORITAIRE 67,79%

TAUX DE PARTICIPATION 57%
(12 POINTS SUPÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE)

LE 14 JUILLET SOUS LE SIGNE DES REMERCIEMENTS

Une cérémonie de commémoration du 14 Juillet que Monsieur le Maire a souhaité placer sous le double signe de la solidarité et des remerciements.

En effet, en accord avec André BONNIER, Président de l'APEI les Papillons Blancs de Saint-Martin-Lez-Tatinghem, en présence de Sophie WAROT Conseillère Départementale, des Représentants du monde associatif, des Anciens Combattants et de nombreux Collègues Élus, la Municipalité a mis à l'honneur et a tenu à témoigner sa gratitude aux professionnels de santé et salariés de cet établissement médico-social habitant la Commune qui ont été fortement mobilisés auprès des résidents adultes handicapés au plus fort de la crise. Le Maire tient à remercier Zoé et Jade, élues du Conseil Municipal des Jeunes, pour la lecture de messages très émouvants de remerciements préparés collectivement par les membres du CMJ.

Tout simplement

Merci !

MERCI À MONSIEUR LE SOUS-PRÉFET POUR SA PRÉSENCE AU MONUMENT.

"La loi EGALIM (égalité alimentaire) est entrée en vigueur au 1er novembre 2019."

CE QUI A CHANGÉ DANS NOS CANTINES

Depuis la mise en vigueur de la loi, et conformément à cette dernière, un menu végétarien est désormais proposé une fois par semaine.

La Commune a proposé dès **Septembre 2019**, un menu **végétarien** toutes les semaines dans l'ensemble de ses restaurants scolaires. Une communication a été menée auprès des enfants durant les pauses méridiennes afin de les sensibiliser à la mise en place de ces repas.

Le service cantine s'efforce de proposer aux élèves des menus **équilibrés, variés, simples et à leur goût.**

L'autre point important de la **loi EGALIM** concerne **le gâchis alimentaire**. La Commune s'évertue **à réduire le gaspillage alimentaire, sans pour autant réduire la portion de l'enfant**. Les portions sont ainsi réparties en fonction de chaque élève, selon ses besoins. Un second service est ensuite possible, pour les enfants le souhaitant.

DEPUIS SEPTEMBRE 2019, UN MENU VÉGÉTARIEN EST PROPOSÉ CHAQUE SEMAINE.

Les produits locaux, le circuit court et les produits bio sont toujours au cœur des priorités. **Les fruits et légumes sont de saison** et en grande majorité, de provenance locale.

Comme elle s'y est engagée, la Municipalité va travailler à l'élaboration progressive de menus 100% Bio.

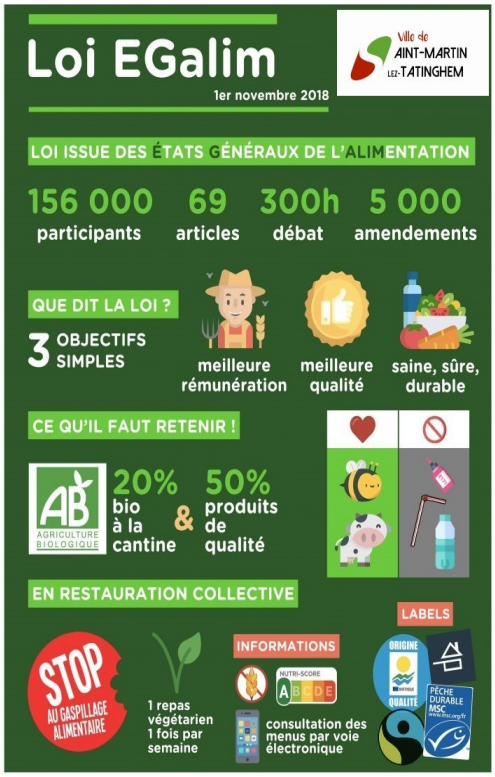

LA PAUSE MÉRIDIENNE

La Commune souhaite que la pause méridienne soit un moment de détente pour tous les élèves. Des animateurs interviennent donc dans chaque restaurant scolaire afin de proposer des jeux de coopération.

CHIFFRES CLÉS

- **1** Cuisine Centrale
- **3** Restaurants Scolaires
- **250 à 300** Repas servis chaque jour
- **Une vingtaine** d'Agent présents pour accompagner vos enfants

UN CCAS DYNAMIQUE !

LE CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est chargé de la vie sociale et solidaire de la Commune.
Cette structure est dirigée par un Conseil d'Administration qui est composé d'Élus et de personnes nommées par **le Maire,** qui en est **Président de droit.**

Les membres Élus par le Conseil Municipal :
Mme Sylviane **LEFEBVRE**, **Vice-Présidente** ;
M. Arnaud **CHILOUP** ;
Mme Edwige **LAGAIZE** ;
Mme Sophie **MILON** ;
Mme Annick **VANACKER** ;
Mme Marie **MERIAUX.**
Les membres nommés par le Maire :
M. Francis **BRIOUL** ; Mme Nathalie **BODDAERT** ;
Mme Nelly **CARON** ; Mme Anne-Sophie **SPETER** ;
Mme Caroline **TROUILLET** ; Mme Véronique **VERLEENE.**

UN REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

A titre préventif, le Centre Communal d'Action Sociale a décidé de mettre en place **un registre nominatif** dans le but de recenser les personnes vulnérables en cas de canicule, de grand froid, de catastrophes naturelles ou de crise sanitaire comme nous venons de traverser.

Pour qui ?

Pour les personnes isolées, ou ayant une fragilité, de 65 ans et plus, ou porteuses d'un handicap.

Pourquoi s'inscrire ?

L'inscription est facultative et basée sur le volontariat.
En cas de déclenchement du Plan canicule, grand froid, de crise sanitaire ou de catastrophe naturelle, la Ville mettra en œuvre des actions afin de sécuriser les personnes les plus fragilisées. Chaque personne qui en ressent le besoin sera alors contactée régulièrement par téléphone.

Comment s'inscrire ?

En prenant contact avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Martin-Lez-Tatinghem (pour les habitants de la Commune exclusivement) au numéro : **03.21.98.60.00**

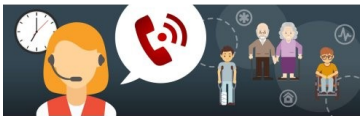

INSCRIVEZ-VOUS AU FICHIER DES « PERSONNES VULNÉRABLES»

UNE BOURSE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Une bourse à l'enseignement est accordée aux jeunes de la Commune fréquentant un établissement d'études supérieures.

Les personnes intéressées doivent venir déposer en Mairie, Place Cotillon Belin, un certificat de scolarité 2020/2021 et un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

AVANT LE 31 JANVIER 2021

L'AIDE À L'ACCUEIL DE LOISIRS

Une aide aux familles est octroyée pour les enfants résidant sur la Commune et fréquentant l'Accueil de Loisirs Municipal.
Celle-ci est calculée selon les barèmes du quotient familial délivrés par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Vous pouvez en faire la demande auprès du CCAS, toute l'année.

ATTENTION GARDEZ PRÉCIEUSEMENT LA NOTIFICATION D'AIDE AU TEMPS LIBRE QUE VOUS RECEVREZ DE LA CAF
(aucune copie n'est délivrée par la CAF)

LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE

La Médaille de la Famille Française est une distinction honorifique décernée, par arrêté du Préfet, aux personnes qui ont élevé ou élèvent dignement quatre enfants ou plus et dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans.

Dans le cadre de la préparation de la promotion 2021, les personnes intéressées par une candidature doivent contacter le service du CCAS **AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2020.**

LES MESURES POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Bientôt les fêtes de fin d'année ! La nouvelle Municipalité est heureuse de vous faire part des mesures de solidarité qui sont programmées à cette occasion.

Allocation pour les jeunes de 16 à 25 ans

La Commune accorde une allocation en faveur des jeunes de 16 à 25 ans ne bénéficiant d'aucun revenu.

Bon Cadeau de Noël aux jeunes titulaires de la carte d'invalidité

Les personnes, en situation de handicap, âgées de moins de 26 ans, titulaires de la carte d'invalidité au taux de 80% ou plus, en cours de validité, peuvent bénéficier d'un bon cadeau pour Noël.

Colis de Noël aux personnes titulaires de la carte d'invalidité

La Municipalité offre un colis de Noël aux personnes titulaires de la carte d'invalidité d'un taux supérieur ou égal à 80% (âgées de 26 à 64 ans révolus).

Pour pouvoir en bénéficier, une démarche d'inscription est nécessaire.

Colis des Aînés

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville offre aux habitants âgés de 65 ans et plus un colis. Les personnes seules ou en couple peuvent en bénéficier. Ils seront à retirer peu avant Noël. A cet effet, un coupon réponse sera distribué à votre domicile début octobre, vous précisant les conditions et les lieux de retrait.

TOUTES LES DEMANDES DOIVENT SE FAIRE AUPRÈS DU CCAS AVANT LE 20 NOVEMBRE 2020

Si vous êtes arrivés en 2020 sur la Commune ou si vous pensez être concerné par un de ces services : n'hésitez pas à vous faire connaitre auprès du CCAS pour en bénéficier.

ATTENTION CHANGEMENT D'HORAIRES DU SERVICE SOCIAL

Ouvert au public le Lundi après-midi, Mardi et Jeudi en journée, Mercredi et Vendredi matin

Horaires 8h30-12h15 / 13h30-17h00

Possibilité de RDV sur demande au 03.21.98.60.00

LA COMMUNE FACE A LA CRISE SANITAIRE

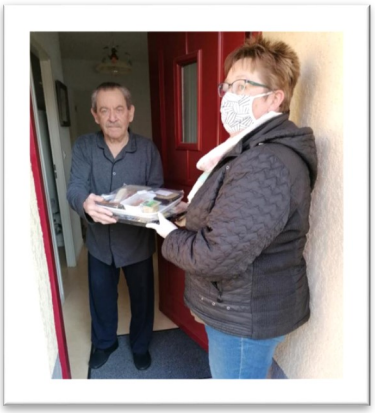

Le confinement décidé par le Gouvernement en date du 11 Mars 2020 a été soudain et brutal pour tout le monde mais également pour la Collectivité et les Agents.

Même si tout semblait être à l'arrêt, le Maire, les Élus et les Agents ont dû faire preuve d'une grande réactivité.

En effet de nombreuses mesures ont été prise afin que personne ne soit isolé et en difficulté face à ce confinement contraint.

Les Services Municipaux se sont adaptés afin d'assurer la continuité du Service Public.

Tout a été mis en œuvre pour que le lien ne soit pas rompu entre la Municipalité et ses habitants.

Ainsi **le Centre Communal d'Action Sociale** a œuvré en assurant une permanence téléphonique pour permettre aux personnes en précarité et isolées de bénéficier des aides sociales et notamment du portage de repas à domicile.

Une vraie chaîne de solidarité s'est mise en place ; Merci aux Agents et aux Élus d'avoir été en proximité et en bienveillance auprès des personnes les plus démunies face à la crise sanitaire, tout en respectant les gestes barrières pour la sécurité de chacun.

Dès qu'il en a été possible et autorisé par les Services de l'État, **les différents Services Municipaux** ont pu reprendre progressivement en s'adaptant et en respectant le protocole strict imposé par le Gouvernement.

Les services administratifs de la Mairie, qui ont su s'adapter au télétravail et maintenir une veille administrative efficace ont pu rouvrir à la population, **les médiathèques** ont su s'adapter pour permettre le retour du public sous rendez-vous dans un premier temps.

C'est en pleine responsabilité et en lien étroit avec l'Éducation Nationale, que Monsieur le Maire a permis **aux Groupes Scolaires** de la Ville d'accueillir à nouveau les Élèves, en s'assurant du strict

Un retour progressif à une activité normale

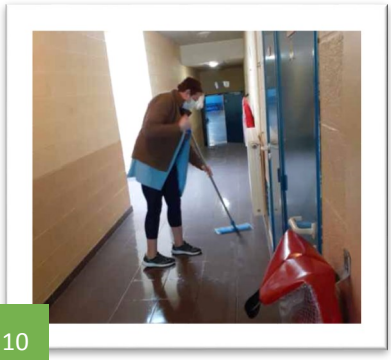

respect du protocole établi par l'État, et d'un nombre suffisant d'enseignants présents.

Merci à celles et ceux, Agents, Élus, Enseignants d'avoir su s'adapter pour faire en sorte que les enfants retrouvent le chemin de l'École et de l'instruction.

Les différents moyens de communication, facebook, internet, flyers distribués dans les boîtes aux lettres ont permis de garder le lien et d'informer la population au fur et à mesure des annonces de l'État.

DISTRIBUTION DE MASQUES

La distribution de masques en tissu a eu lieu le 22 mai puis le 29 juin.
12 000 masques lavables et réutilisables ont été distribués.
La Ville de Saint-Martin-lez-Tatinghem tient à remercier les agents volontaires et mobilisés.
En parallèle, une livraison à domicile de masques a été réalisée par les agents municipaux auprès des personnes âgées et à mobilité réduite qui se sont fait connaître en Mairie.

DES MASQUES SONT ENCORE DISPONIBLES. RAPPROCHEZ-VOUS DE LA MAIRIE.

LE CENTRE DE LOISIRS

L'Accueil Collectif de Mineurs, couramment appelé Centre de Loisirs, reçoit les jeunes de 3 à 17 ans, à chaque période de vacances scolaires à l'exception de celles d'Août et de Noël.

LES MERCREDIS MALINS

Du 3 juin au 1er juillet, le Centre de Loisirs a accueilli les enfants de 4 à 12 ans, de 7h30 à 12h30 dans le strict respect des consignes sanitaires.
Prochain rendez-vous à partir du mercredi 2 septembre 2020.
Plus d'informations page 16

LE CENTRE D'ÉTÉ

Suite à la non-organisation du Centre de l'Association des Familles, l'Accueil Collectif de Mineurs s'est organisé sur deux sites : le Long Jardin et Léon Blum. Une cinquantaine d'enfants ont été accueillis sur chaque site du 6 au 31 juillet 2020.

Merci à l'équipe d'animation très dynamique et bien au fait des précautions nécessaires, afin que vos enfants soit accueillis dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire!

ATTENTION, LE MASQUE NE REMPLACE PAS LES GESTES BARRIÈRES.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ET VOTE DU BUDGET 2020

C'est à titre exceptionnel et conformément à l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Locaux, que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 et le Budget Primitif 2020 ont été soumis le même jour, le 24 juillet 2020, à l'adoption du Conseil Municipal.

Dans le cadre de ce Rapport d'Orientation Budgétaire, il a ainsi été exposé aux Conseillers :

- le maintien des finances communales au regard d'une évolution globale des dépenses contenue de +1.46% sur la période 2017 / 2019 et une évolution globale des recettes positives sur la même période qui s'établit à +5.23% ;
- La progression du résultat de fonctionnement 2019 de +13.32% grâce à l'excédent capitalisé.

PROJECTION BUDGÉTAIRE À L'HORIZON 2020 / 2022

- Pas d'augmentation en 2020 de la fiscalité avec une évolution moins dynamique des bases 2020 par rapport à 2019 (+0,9 pour la Taxe d'Habitation et 1,2% pour le Foncier) ;
- Poursuite des travaux de rénovation de l'éclairage public avec l'affermissement de nouvelles tranches de travaux ;
- Poursuite des travaux de voirie dans la limite de 150 000 € par an ;
- Prise en compte des mesures de baisse des concours financiers dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier (baisse drastique ou disparition de la dotation de solidarité communautaire) ;
- Prise en compte des incidences de la disparition pour tous les contribuables à horizon 2023 de la Taxe d'Habitation et transfert du foncier bâti du Département à compter de 2021 ;
- Maintien d'un effort minimum de 70 000 € en faveur des dépenses de renouvellement de mobiliers pour les bâtiments municipaux, groupes scolaires, matériel informatique...

LE BUDGET 2020 QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS

UN BUDGET VOTÉ SANS HAUSSE D'IMPÔTS

Taux 2020 :

- Taxe d'habitation : **21,59%** gel du taux 2019
- Taxe foncière sur le bâti : **21,47%**
- Taxe foncière sur le non bâti : **49,8%**

UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT QUI S'ÉQUILIBRE À 4 981 299,00 €

Grâce à :

- La baisse des charges à caractère général ;
- La baisse des charges financières (intérêts d'emprunt).

Malgré :

- La baisse des recettes (attribution de compensation de la CAPSO).

SECTION D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRE À 2 995 975 €

Continuité des opérations 2019 reportées sur l'exercice 2020 pour un montant de 703 581 €

Inscription de nouvelles dépenses 2020 pour un montant de 758 200 € :

- 497 000€ pour la rénovation de l'éclairage public ;
- 126 000€ pour la voirie ;
- 46 900 € pour les bâtiments communaux ;
- 88 300€ pour les dépenses de renouvellement de matériel ;

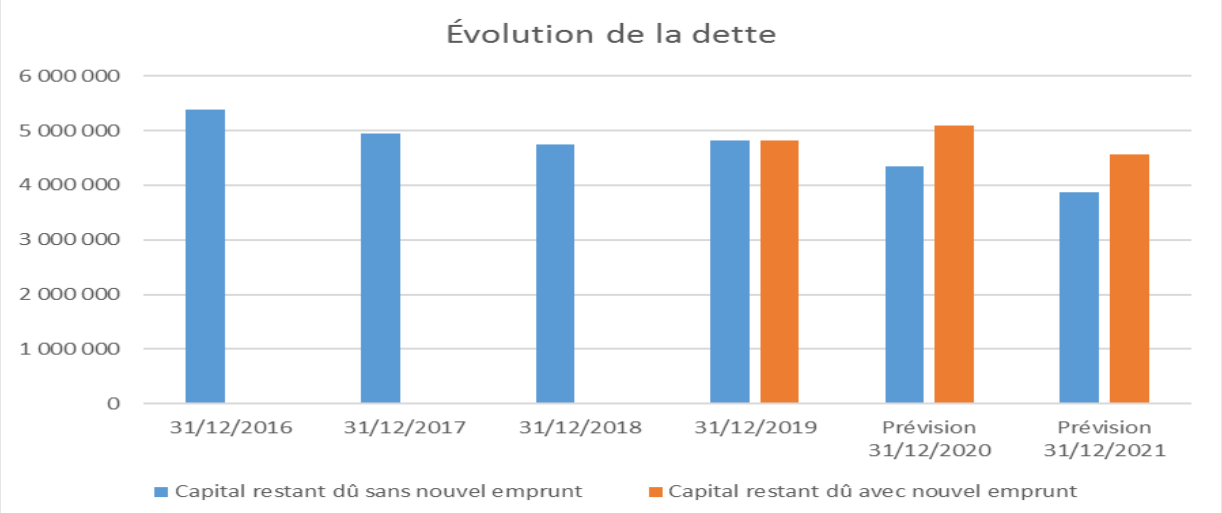

Poursuite de l'effort d'investissement avec l'inscription d'un nouvel emprunt de 750 000 €.

La Commune dispose d'une véritable capacité de désendettement : même avec les emprunts de 2018 et 2020, le niveau d'endettement reste inférieur à 2016.

VOIRIES MUNICIPALES

Rue de Lorraine et Impasse du Bras

Travaux de réfection de la voirie et des trottoirs après réhabilitation de l'assainissement des eaux usées par la CAPSO.

Rue du Marais

Réfection de la couche de roulement avec une stabilisation des accotements en mélange terre/pierre pour permettre le croisement et le stationnement à certains endroits.

Liaisons douces du Chemin Vert

Cheminement piétonnier en béton clouté, en verre recyclé. Une bande de granulats luminescents jaunes est visible dans la pénombre.

Écluses rue du Milou

Repositionnement des deux zones d'écluses en entrée d'agglomération rue du Milou.

Feux tricolores

Remplacement des feux tricolores par des équipements LED, au carrefour rue de Calais/ rue des Fleurs.

Rue du Maroc

Aménagement du bas côté.

Passages piètons

Remise en peinture des passages piétons.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'église Saint-Martin

L'église fait partie de l'architecture de notre Commune et de son histoire. Il en est ainsi, de sa construction. Elle appartient à l'histoire humaine, qu'elle soit religieuse ou pas.
Notre église « Saint Martin », propriété communale a dû subir, ces dernières semaines, quelques travaux d'entretien et de remise en état notamment de ses soubassements situés à l'intérieur de l'édifice. Il a été procédé à la reprise des enduits et remise en peinture de ces derniers.
Ces travaux étaient devenus indispensables à la bonne conservation de cet élément de notre patrimoine cultuel.

Salle Anicet CHOQUET

Rénovation complète, par nos Services Techniques, du parquet avec l'application de trois couches de vitrificateur.

Salle Pierre DEVIN à la Maison des Associations

Extension de 20 m² de la Salle des Aînés réalisée par les Services Techniques qui apporte confort et luminosité.

SPORTS & LOISIRS

UNE FIN DE SAISON SPORTIVE INÉDITE

La crise sanitaire et le confinement qui s'en est suivi ont perturbé considérablement la fin de saison sportive 2019/2020. Il a fallu **interrompre** les championnats et autres compétitions, **annuler** les entrainements et bien sûr **fermer**, un à un, les équipements sportifs conformément aux exigences sanitaires édictées par l'Etat.

Fin juin, les premières mesures de déconfinement ont été mises en œuvre et certaines activités ont pu progressivement **reprendre**, tout en respectant les gestes barrières et les consignes.

La Municipalité, les services techniques et administratifs sont restés, tout au long de cette période inédite, vigilants et à l'écoute des diverses sollicitations afin de répondre au mieux aux attentes des dirigeants sportifs.

AUX CÔTÉS DES ASSOCIATIONS

Parce que les Associations sont des partenaires essentiels de la Municipalité et qu'elles contribuent au dynamisme, au rayonnement et à l'attractivité de notre Ville, le Conseil Municipal réuni le 24 juillet **a reconduit à l'identique les subventions allouées en 2019 (subventions qui avaient été revalorisées lors de l'exercice budgétaire précédent).**

Par cette décision, les Élus Municipaux ont également exprimé leur solidarité vis-à-vis de notre tissu associatif qui a été fortement impacté par la crise du COVID-19.

Le Comité des Fêtes de Tatinghem a fait don de sa subvention annuelle de 600 euros au CCAS. Nous remercions Bernard HAU, Président et tous les membres.

LES MERCREDIS MALINS REPRISE LE 2 SEPTEMBRE

La Maison du Rivage accueille **les Mercredis Malins** où vos enfants peuvent se retrouver entre amis et participer à une multitude d'activités organisées par **l'Accueil de Loisirs de la Commune.**

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. Un système de réservation de vacances à vacances est mis en place à la fin de chaque période.

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles à la Maison du Rivage ou encore sur le site internet de la ville.

www.stmartinleztatinghem.fr
03.21.12.08.60
mercredis.malins@stmartinleztatinghem.fr

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS AUTOMNE 2020

L'Accueil Collectif de Mineurs fonctionnera **du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2020.**

Les enfants de 3 à 15 ans seront accueillis au Groupe Scolaire Léon Blum de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Les dossiers d'inscription seront à retirer en Mairie ou à télécharger sur le site www.stmartinleztatinghem.fr

Les services cantine et garderie (à partir de 8h00 et jusque 18h00) seront à votre disposition.

BIENTÔT UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Si tu as des idées, l'envie de t'engager pour ta Ville, nous t'invitons à te faire connaître pour entrer dans le prochain groupe des Conseillers Municipaux « Jeunes » pour la mandature 2020-2023.

Le Conseil Municipal des Jeunes permet **aux jeunes habitants** de notre Commune, élèves **des classes de CM1, CM2, 6ème et de 5ème** de participer activement à la vie de notre Ville.

"Comment ça fonctionne ?"

C'est un lieu d'apprentissage à la citoyenneté où l'on y exprime des idées, propose et réalise des projets en lien avec la Jeunesse mais aussi la Culture, l'Environnement, la Solidarité, le Sport et les Loisirs.

Intégrer le CMJ, c'est le moyen de s'exprimer et aussi d'être le relais auprès de l'Équipe Municipale Adulte. C'est être le porte-parole de la jeunesse de notre Ville, rapprocher les jeunes et les « moins jeunes ».

"À quoi ça sert ?"

Les membres du CMJ sont élus par leurs camarades pour **une durée de 3 ans**. Le CMJ dépend de la Commission « Sports, Jeunesse et Conseil Municipal des Jeunes ». Il est composé de **20 membres**.

On y retrouve :
1 Maire, 3 Adjoints et des Conseillers Municipaux.
En général, les membres du CMJ se réunissent une fois par mois (hors vacances scolaires).

Il te suffit de **remplir et de déposer le coupon ci-dessous en Mairie ou à l'Annexe de la Mairie avant le mercredi 30 septembre 2020** en indiquant tes coordonnées et ta volonté d'engagement.

"Comment être élu ?"

Cette candidature donnera lieu à un échange avec les élus, agents et membres du Conseil Municipal Jeunes actuel. Bien entendu, tes parents devront t'autoriser à intégrer le CMJ en cas d'élection.

Tu peux également envoyer un mail à l'adresse suivante : animation@stmartinleztatinghem.fr

Le jour du vote, en Octobre, la Municipalité installera un bureau de vote dans les écoles et dans la Salle du Conseil Municipal pour les collégiens et les enfants de la Commune scolarisés à l'extérieur.

Si tu souhaites obtenir des informations complémentaires sur le CMJ, tu peux contacter l'Adjoint au Maire chargé du C.M.J., Frédéric GAUTRIN en Mairie au 03.21.98.60.00 ou Madame Caroline VANDERLINDEN au service animation socio-culturel au 03.21.38.03.47.

✂ -

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : ……..…… *Prénom : ……......*

Adresse : ……..……..……

Code Postal : ……...…… *Ville : ……..……*

Classe de : ……Etablissement Scolaire : ……...……

Téléphone : …….. Email : ……..……...……

Souhaite intégrer, en accord avec mes parents, le CMJ de Saint-Martin-lez-Tatinghem pour le mandat 2020/2023.

LA COMMUNE S'EST ENGAGÉE DANS LE ZÉRO PHYTO

Depuis 2017, l'usage des pesticides (également appelés produits phytosanitaires) est interdit sur les espaces publics. La Commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem s'engage depuis dans un changement de pratique.

En effet, la Commune n'utilise plus de produits phytosanitaires, y compris dans les cimetières. Ce changement de pratique entraîne un véritable bouleversement dans la façon de traiter l'espace public.

Grâce à l'expérimentation de nouveaux procédés (désherbeurs thermiques, balayeuse de voirie, désherbeurs mécaniques..) les employés communaux interviennent sur les trottoirs, places, parkings et bords de route.

Cependant il est évident que les agents municipaux, même avec ces outils, ne peuvent plus agir aussi radicalement sur les petites pousses indésirables qui apparaissent régulièrement sur l'espace public (entre les façades et les trottoirs, dans les interstices des bordures…) et dans l'entretien des espaces verts. La Municipalité compte donc sur la bonne volonté et la compréhension de tous.

Pour information, le zéro phyto est également obligatoire pour les particuliers depuis 2019.

PAROLE D'AGENT

Ulrich PLAYE
Responsable des espaces verts

Quelles ont été vos contraintes ?

La réorganisation complète de la partie gestion de l'entretien des adventices sur la commune. L'achat et/ou la location de nouveaux équipements pour faire face à la recrudescence des adventices en tous lieux. L'approche des citoyens.

Comment vous êtes-vous adapté ?

L'emploi du désherbage thermique semble la solution la plus adaptée pour les quatre cimetières de la Commune. Le désherbage manuel laisse place à un désherbage avec débrousailleuse pour les nombreux massifs arbustifs. Le désherbage manuel restera inchangé pour les massifs fleuris annuels et vivaces. Le désherbage avec brosse thermique et huile de coude pour les caniveaux semble de rigueurs pour nos 44 km de voiries.

Quels ont été vos résultats ?

Les résultats sont en partie concluants.Le désherbage thermique est assez satisfaisant avec une efficacité directe et instantanée au niveau visuel. L'efficacité relevée dans le temps est d'une période de deux à trois semaines suivant les changements climatiques qui jouent parfois en notre défaveur. Le désherbage avec débrousailleuse est nettement plus rapide qu'un désherbage manuel pour nos massifs arbustifs.

Le désherbage avec brosse thermique a fait ses preuves en termes de rendement et de facilité. Néanmoins une brosse thermique reste assez agressive pour les joints des caniveaux présents en nombre. L'huile de coude reste tout de même assez présente dans certaines situations.

Quel est votre ressenti ?

Une gestion différente, contraignante mais assez concluante. Un acte de bienveillance pour notre environnement. En ce qui concerne la population, les avis sont mitigés notamment sur l'emploi du désherbage thermique. La bonne volonté de chaque habitant semble appropriée pour l'entretien au pied des habitations et des caniveaux présents devant celles-ci.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Les pesticides ne sont pas éliminés des eaux par les traitements des stations d'épuration.

MAINTENANT C'EST À VOUS DE JOUER !

AGENDA

Sous Réserve des Circonstances Sanitaires du Moment.

SEPTEMBRE

➢Dimanche 13
Les Foulées Tatinghemoises
Complexe G. Liévin

➢Samedi 12 & Dimanche 13
Festivités de la Ducasse
Place Cotillon Belin

➢Dimanche 13
Cérémonie de Remise des médailles du Mérite Associatif et des Médailles du Travail
Salle A. Choquet

➢Du Samedi 26 au Lundi 28
Festivités de la Ducasse
Parking de l'Eglise

OCTOBRE

➢Dimanche 4
Loto de l'AOSM Basket
Salle A. Choquet

➢Dimanche 8
Loto du Comité des Fêtes
Complexe G. Liévin

➢Dimanche 25
Brocante couverte de l'AOSM Basket
Salle des Sports René Hédin

➢Samedi 31
Après-midi Halloween du Comité des Fêtes de SMAL, réservé aux enfants
Salle A. Choquet
4ème Lumigames de l'AOSM Basket
Salle des Sports René Hédin

NOVEMBRE

➢Dimanche 1er
Loto de l'AOSM Football
Salle A. Choquet
Brocante couverte organisée par l'association des Bénévoles des Horse-Balleurs
Complexe G. Liévin

➢Dimanche 8
Loto de l'Association Danse Twirling
Salle A. Choquet

➢Mercredi 11
102ème anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918
Monument aux Morts Place Cotillon Belin
Banquet des ACPG de SMAL
Salle A. Choquet

➢Samedi 14 & Dimanche 15
Salon Nature & Terroir organisé par la LPO et la Municipalité
Salle A. Choquet

➢Samedi 14
Loto du Comité des Fêtes
Complexe G. Liévin

➢Samedi 21
Bourse d'échange de capsules de champagne
Complexe G. Liévin

➢Dimanche 22
Goûter des Aînés
Salle A. Choquet

➢Samedi 28 & Dimanche 29
Rendez-vous des Artistes
Complexe G. Liévin
Brocante couverte organisée par le Comité des Fêtes de SMAL
Salle A. Choquet

DÉCEMBRE

➢Samedi 5 & Dimanche 6
Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes de SMAL
Complexe G. Liévin

➢Samedi 5
Journée Nationale du Souvenir
Stèle des Anciens Combattants

➢ Dimanche 6
Cross de la Saint-Nicolas organisé par l'OMS, le WCOD et la Municipalité
Stade Jean Lengagne

EXPRESSSION DES GROUPES

LE GROUPE MAJORITAIRE

Une Majorité Municipale tournée vers l'Avenir !

Nous avons le plaisir de vous retrouver à l'occasion de cette nouvelle mandature.

En tout premier lieu, nous tenons à vous remercier très sincèrement d'avoir apporté vos suffrages massivement à notre liste « Saint-Martin-lez-Tatinghem Evidemment ! » conduite par notre Maire, Bertrand PETIT, le Dimanche 15 Mars 2020.

Vous avez su faire preuve de discernement et ne pas vous laisser influencer par des arguments fallacieux et mensongers qui n'ont pas grandi leurs auteurs, notamment au regard de certaines attaques personnelles.

C'est désormais du passé, et la nouvelle Majorité Municipale, composée de femmes et d'hommes motivés et proches de vous, est au travail, au service de tous, prête à relever les défis qui ne manqueront pas de se poser à elle.

Lors des deux premiers Conseils Municipaux, le tempo a été donné, à travers des décisions fortes mais nécessaires, à la hauteur des enjeux que nous rencontrons.

C'est ainsi que lors du Conseil Municipal du 19 juin, les Elus Municipaux ont à une quasi-unanimité décidé de supprimer les Communes Déléguées de Saint-Martin-au-Laërt et de Tatinghem et par voie de conséquence les Maires Délégués, que la loi nous avait obligé à réinstituer au Conseil précédent.

Cette décision s'inscrit en pleine cohérence avec la fusion au 1er janvier 2016 et la création de la Commune Nouvelle de Saint-Martin-lez-Tatinghem.

D'autres communes ne s'y sont d'ailleurs pas trompées puisque, non loin de chez nous, la Commune Nouvelle de Saint-Augustin a fait de même en supprimant les Communes Déléguées de Clarques et de Rebecques.

Ces fonctions de Maires Délégués étaient en effet plus honorifiques que décisionnaires et prêtaient à confusion pour bon nombre de nos concitoyens.

De même que depuis la fusion, les Conseils Municipaux Délégués ne se sont jamais réunis.

Avec cette suppression et depuis l'échéance du 15 mars dernier, nous prenons acte qu'il n'existe plus qu'une seule Commune et nous engageons définitivement Saint-Martin-lez-Tatinghem dans la voie de l'avenir et de la modernité. Par la même occasion, nous réalisons une économie de 150 000 €uros au titre des indemnités de fonctions sur la durée du mandat de 6 ans.

L'opposition municipale ne s'y est d'ailleurs pas trompée puisqu'elle a soit voté « POUR », soit elle s'est « ABSTENUE ». Seul un élu a voté « CONTRE ». Nostalgie quand tu nous tiens…

Enfin, pour nous permettre de poursuivre nos programmes d'investissement (éclairage public, voiries, mobilier dans les écoles, menuiserie, environnement,…), **sans recourir à une hausse de la fiscalité**, **nos taux resteront inchangés en 2020**. En parallèle, pour contribuer à l'effort Européen, National, Régional, Départemental et Communautaire de soutien à nos entreprises en cette période de crise, nous avons décidé de solliciter un emprunt de 750 000 euros.

Après analyse de nos finances, reconnues comme saines par l'opposition elle-même lors du Conseil Municipal du 25 mai 2020, l'organisme prêteur s'est engagé sur un taux situé entre 1 et 1,1 %, signe de confiance dans notre solidité financière. Notre endettement reviendra à son niveau actuel dans deux ans.

Nous avons maintenu les niveaux de subventions aux associations afin de leur permettre de passer ce cap difficile auquel elles sont aussi confrontées.

Vous le constatez, à travers ces quelques lignes et en cette période de crise sanitaire, la Majorité Municipale prend toute les mesures nécessaires pour votre sécurité. **Nous sommes et resterons à vos côtés.**

Votre équipe municipale reste confiante en l'Avenir et n'en demeure pas moins vigilante, afin qu'il continue de faire bon vivre à Saint-Martin-lez -Tatinghem !

Le Groupe « Saint-Martin-le-Tatinghem, Evidemment ! ».

EXPRESSSION DES GROUPES

LES ÉLUS D'OPPOSITION

Suppression des communes historiques
Quelle cohérence ! Le 25 mai, élection des deux maires délégués de St Martin-au-Laërt et de Tatinghem. Le 19 juin … suppression de ces mêmes maires délégués et de ce fait des deux communes historiques. Pourquoi M. le Maire ne l'a t-il pas annoncé pendant sa campagne électorale ?
La dette s'envole à nouveau
Des finances saines comme argument de campagne...Pourtant, entre 2018 et 2021, 1 million 750 mille € auront été empruntés pour payer les factures…
Auxquels il faut ajouter une "ligne de trésorerie" de 300.000 €
Des sommes qu'il faudra bien rembourser alors que les recettes diminuent !
Nous vous alerterons chaque fois que le raisonnable sera dépassé.
A votre écoute
Animés d'un esprit constructif, nous serons force de propositions dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.
Toujours à votre écoute, nous continuerons également d'être porteurs de vos attentes auprès de la nouvelle équipe municipale en vous consultant et vous informant régulièrement avec notre page facebook "Ensemble pour un vent nouveau" et par mail epvn.smlt@gmail.com. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et remarques.
Avec vous, nous voulons faire vivre la démocratie locale
Les 5 sièges que nous avons obtenus grâce à vos suffrages le 15 mars dernier vous garantissent un vrai contre-pouvoir. Nous nous efforcerons d'être dignes de votre confiance.
Encore merci.
Alexandre Sannier, Nicole Decool, Joël Prunier, Marie Meriaux et Antoine Lecocq - Ensemble pour un vent nouveau !

BRÈVES

LE RECENSEMENT À 16 ANS

Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.**
Présentez-vous en Mairie muni du livret de famille et d'une pièce d'identité afin de vous faire recenser.

La Mairie vous remettra alors **une attestation de recensement** à conserver précieusement et vous serez, par la suite, convoqué à la Journée de Citoyenneté.
Les données issues du recensement faciliteront **votre inscription sur les listes électorales à 18 ans** si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

LES ENCOMBRANTS

Pour bénéficier du service de ramassage des encombrants, l'inscription est obligatoire en Mairie, au plus tard, une semaine avant la date de ramassage. Vous pouvez également bénéficier d'un service de ramassage à la demande. Renseignement sur : **www.ca-pso.fr/dechets** pour connaître les modalités .

A retenir :

Vendredi 27 Novembre
Ramassage sur Tatinghem

Jeudi 3 Décembre
Ramassage sur Saint-Martin-au-Laërt

Lors des vœux au Personnel Municipal, le 30 janvier , M. le Maire a procédé à la remise des Médailles d'Honneur Régionale, Départementale et Communale. Neuf agents ont été mis à l'honneur. Les récipiendaires présents se sont vus remettre leur diplôme ainsi qu'un petit cadeau offert par la Municipalité.

370 aînés étaient réunis le 1er mars, à l'occasion du traditionnel repas offert par la Municipalité. Une journée conviviale appréciée par tous, sous les chorégraphies magnifiques de la Troupe Métronome.

Comme il est de tradition avant les vacances scolaires, le Maire Bertrand PETIT, accompagné du Conseil Municipal a reçu le 2 juillet, les enseignants ainsi que les représentants des parents d'élèves aux Conseils des Écoles afin de les remercier de leur travail, de leur investissement et de leur coopération au service de nos concitoyens. L'occasion de revenir sur cette crise inédite et sans précédent et justement de saluer l'investissement de tous pour maintenir une veille municipale au plus fort de la crise.
En fin de cérémonie quelques enseignants ont été mis à l'honneur dont Mme ROYEZ qui a fait valoir ses droits à la retraite bien méritée après avoir exercé 21 années au Groupe Scolaire Léon Blum et Madame RIBEYRE, Directrice de l'École de Dessin qui quitte la Région.

Remise des prix dans les trois Groupes Scolaires, le 2 juillet dernier.

Ville de
SAINT-MARTIN
LEZ-TATINGHEM

Les Ducasses

www.stmartinleztatinghem.fr

Sous Réserve des Circonstances Sanitaires du Moment.

Ducasse de la Place Cotillon Belin
Du 12 et 13 Septembre 2020

Ducasse du Parking de l'Église
Du 26 au 28 Septembre 2020